

AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Thuribe, que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Thuribe statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 10 avril 2017 à 20 h00 , à la salle du Conseil située au 375A, rue Principale Saint-Thuribe:

1. Immeuble visé :

Lot 5 021 520 du cadastre du Québec (160, rue de l'Église, Saint-Thuribe)

Nature de la demande :

Autoriser une opération cadastrale visant le lotissement d'un terrain partiellement desservi situé à l'intérieur de la zone agricole dynamique A-6 d'une largeur 30 mètres au lieu de 50 mètres, tel qu'exigé à la sous-section 4.3.1 du règlement de lotissement numéro 173.

2. Immeuble visé :

Lot 5 662 384 du cadastre du Québec (matricule 0674-69-3471)

Nature de la demande :

Autoriser l'aménagement d'une allée d'accès en « U » alors que la sous-section 11.2.1 du règlement de zonage numéro 170 stipule que les allées d'accès en « U » sont autorisées uniquement à l'extérieur du périmètre d'urbanisation alors que la propriété concernée est comprise à l'intérieur du périmètre urbain de la municipalité de Saint-Thuribe. Cette demande vise également à permettre l'aménagement de deux allées d'accès à la voie publique sur ce terrain possédant une ligne avant de 25 mètres alors que la sous-section 11.2.2 du règlement de zonage numéro 170 permet l'aménagement d'une seule allée accès à la voie publique sur un terrain ayant une ligne avant inférieure à 30 mètres.

Au cours de cette séance, ces deux demandes de dérogation mineure seront expliquées et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à celles-ci.

DONNÉ à Saint-Thuribe, ce 27 mars 2017.

**Lise Chalifour
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Lise Chalifour, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis dans le journal « Le Thuribien », en affichant une copie le 27 mars 2017, à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau municipal et bureau de poste.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27 mars 2017.

Lise Chalifour
Directrice générale et secrétaire-trésorière